COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du 7 avril 2022

L’an 2022 et le 7 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Commune, sous la présidence de Martine PROFETI, Maire.

**Présents :** GARCIA Christine, VILLETTE Hélène, THOMAS Alain, TOUSSAINT Josiane, TERRIER Agnès, CHÉRON Jean-Luc, DE PONTON D’AMECOURT Dominique, COCHUYT Aurélien, MIRAMON Jean-François, POULAIN Valérie, PATY Christian, LANNET Carine, HUET Vincent

**Absent excusé** : Jean-Luc MANGIN

**A été nommé secrétaire :** Jean-François MIRAMON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l’unanimité.

Mme le Maire rajoute à l’ordre du jour un avenant de voirie qui est accepté par le Conseil Municipal.

**Réf 2022-007 : Approbation du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal :

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice **2021** et des décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice **2021**.

Après s’être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’ils ont procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

1. Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice **2021** par Monsieur FONTAINE et Monsieur LAPAQUELLERIE, Receveurs visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Réf 2022-008 : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame PROFETI Martine, Maire, statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent au 31.12.2020 563 414,69

Part affectée à l’investissement en 2021 (art 1068) 0,00

Résultat 2021 + 156 895,72

Excédent cumulé au 31.12.2021 720 310,41

Section investissement :

Excédent au 31.12.2020 82 516,90

Résultat 2021 - 74 301,14

Excédent cumulé au 31.12.2021 + 8 215,76

(à reprendre à l’art. 001 en 2022)

Reprise des RAR en dépenses - 471 608,00

Reprise des RAR en recettes + 158 580,00

Besoin de financement d’investissement 313 028,00

Décide d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire, excédent de fonctionnement cumulé 720 310,41

* Affectation obligatoire en investissement (article 1068) 304 812,24
* Solde disponible de fonctionnement   
  (à reprendre à l’art. 002 en 2022) 415 498,17

**Réf 2022-009 : VOTE DES TAUX D’IMPOSITION**

Considérant qu’il y a lieu de faire face aux augmentations des charges courantes de fonctionnement,

Considérant la baisse des dotations de l’état,

Compte tenu de ces éléments, après avis de la commission des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* DECIDE d’appliquer le coefficient de variation proportionnelle : 1,012531
* VOTE à l’unanimité les taux des deux taxes directes locales :
  + Taxe foncière (bâti) : 32,91 %
  + Taxe foncière (non bâti) : 25,13 %

**Réf 2022-010 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, vote le budget primitif 2022 qui s’équilibre en dépenses et en recettes :

* Fonctionnement : 1 286 304,17 €
* Investissement : 702 608,00 €

**Réf 2022-011 : ACQUISITION DES LICENCES OFFICE ÉCOLE -FIXATION DE LA DURÉE D’AMORTISSEMENT**

Madame le Maire expose que suite à l’acquisition des licences Office pour l’école en 2021, il y a lieu de procéder à son amortissement et d’en fixer la durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* Fixe la durée d’amortissement des Licences OFFICE en 2021 à 2 ans,
* Précise que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 28051 (recette d’investissement) et 6811 (dépense de fonctionnement).

**Réf 2022-012 : TRAVAUX D’AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – TRANCHE OPTIONNELLE – AVENANT N°1**

Madame le Maire rappelle que le marché des travaux d’aménagement de voirie a été attribué à l’Entreprise COLAS pour la tranche optionnelle :

de Touchebredier à Ansonville – Partie Sud et Rue du chemin vert d’un montant de 67 835,98 € HT soit 81 403,18 € TTC.

Madame le Maire expose qu’il s’avère nécessaire d’inclure au marché :

* Travaux en plus-values : travaux de reprise des enrobés dans le carrefour Touchebredier ainsi que la pose de bordures et caniveaux à grille en bas & rue du chemin vert : travaux de reprise en enrobé également des entrées charretières en plus de la voirie, pour un montant de 6 835,49 € HT soit 8 202,59 € TTC.
* Travaux en moins-values : coussins berlinois, la patte d’oie en bon état côté restaurant et la reprise de rive en calcaire, pour un montant de 2 684,95 € HT soit 3 221,94 € TTC.

Le montant de l’avenant n°1 s’élève donc à 4 150,54 € HT soit 4 980,65 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* AUTORISE Madame le Maire à signer l’avenant N°1 avec l’Entreprise COLAS pour un montant de 4 150,54 € HT soit 4 980,65 € TTC,
* PRECISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget 2022.

**Informations et questions diverses :**

*Travaux école* : Après la visite de l’architecte et suite au rapport de la Société B3I qui a fait le diagnostic et les études de renforcements de charpente pour l’école, il sera nécessaire de découvrir entièrement l’école, afin de renforcer la structure porteuse pour supporter la charge liée à l’isolation.

La durée prévisionnelle des travaux peut s’étendre de 6 mois à 1 an, il y aura besoin de recourir à la location de modules démontables avec sanitaires.

Le chiffrage de l’architecte est en cours.

La construction du préau se fera en premier (pour avoir la place d’un stockage).

L’appel d’offres sera lancé en septembre pour le commencement des travaux fin 2022 et courant 2023.

Une réunion avec les enseignantes et les parents d’élèves sera fixée ultérieurement avec l’architecte.

*Bureaux de vote*: Les créneaux horaires pour tenir la permanence du bureau de vote sont fixés.

*Commémorations* :

* Vendredi 22 avril à 18h : commémoration du soldat Mac Aulney
* 8 mai à 11h : rendez-vous au monument aux morts au cimetière

Mme le Maire :

* La dépollution de l’ETAMAT serait finie pour cet été. Une coupure temporaire de la N10 est à envisager en août, une prochaine réunion est programmée en juin.
* Projet d’école : Un spectacle de Pinocchio pour les enfants de l’école,

Une exposition interactive se fera à la salle des fêtes,

La fête de l’école aura lieu le 1er juillet.

Agnès TERRIER :

* Qu’en est-il pour la vitesse rue de Chant Pinson ?

Des travaux d’enfouissement des réseaux sont prévus en 2023 pour la rue de Chant Pinson jusqu’au croisement de la rue des Pendants. Ensuite, des réunions se feront pour les travaux de voirie et la sécurité notamment pour la vitesse.

Christine GARCIA :

* La Communauté de Communes du Grand Châteaudun propose aux communes membres d’accueillir des manifestations culturelles. A la charge de la commune, prêt de la salle des fêtes et la fourniture des repas aux artistes. Le spectacle sera gratuit pour le public. Celui-ci sera programmé en novembre.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

**Délibérations prises** :

Réf 2022-007 : Approbation du compte de gestion 2021

Réf 2022-008 : Affectation des résultats

Réf 2022-009 : Vote des taux d’imposition

Réf 2022-010 : Vote du budget primitif 2022

Réf 2022-011 : Acquisition des licences Office école – Fixation de la durée d’amortissement

Réf 2022-012 : Travaux d’aménagement de voirie – Tranche optionnelle – Avenant n°1

**Les membres présents** :

Martine PROFETI …………………………………………………………..

Christine GARCIA ………………….. ……………………………………

Carine LANNET…………………………………………………………………

Hélène VILLETTE……………..………………………………………….

Alain THOMAS……………………………………………………………..

Josiane TOUSSAINT…………………………………………………

Agnès TERRIER……………………………………………………………..

Jean-Luc CHÉRON………………………………………………………..

Dominique DE PONTON D’AMECOURT……………………

Aurélien COCHUYT……………………………………………………..

Jean-François MIRAMON………………………………………..

Christian PATY……………………………………………………………

Valérie POULAIN………………………………………………………..

Vincent HUET……………………………………………………………..